

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles  
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

**Conseil d'Entreprise**

**Procès-verbal de la réunion n°232 du mardi 17 avril 2018**

**Pour la Délégation de l'Employeur (DE)**

Présents : M. M. Streker (Président)

Mme L. Rassel

MM. J.-Ch. Hock, D. Jamsin

**Pour la Délégation du Personnel (DP)**

Présents : MM. P. Antoine, E. Blondiau, C. Hervieu, A. Van Caulaert

Excusé : M. A. François

---

**1. Approbation du PV n°231 du mardi 13 mars 2018**

À la page 2, aux § 2 et 3 du pt 5. *Actualités diverses*, il faudra - selon le souhait de M. D. Jamsin - y lire: « ...*Cependant, après consultation de M. P. Antoine, il précise que l'heure de table doit être légalement de 60 minutes pleines ! Par ailleurs, M. P. Antoine soulève le fait que plus on recule l'heure de rentrée, plus le trafic est dense et donc les élèves resteraient englués dans la circulation matinale, ce qui n'arrangerait rien !*

*M.D. Jamsin ajoute que les journées de nos jeunes... ».*

Moyennant ces modifications le PV n°231 est approuvé.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Pour le détail des points à évoquer en 5. « Actualités diverses » :

M. A. Van Caulaert fait part de 2 documents issus de la Commission paritaire centrale des ESA de l'enseignement libre confessionnel qu'il présentera succinctement, car devant être intégrés prochainement au Règlement de travail (en annexe pour les ESA).

Approuvées par la Commission, ces décisions ont trait à :

- *Un document concernant « La protection contre les risques psychosociaux au travail... »*
- *Un document concernant « L'utilisation des techniques de l'information & de la communication, et la protection de la vie privée »*

M. M. Streker informe les mandataires de la transmission en séance des :

- *Fiches de recettes détaillées, recettes globales cumulées, dépenses globales et dépenses globales cumulées des mois de février et mars 2018.*

La DP évoquera la problématique de :

- *L'absence d'affichage actualisé des PV des CE et CPPT, pourtant prévus dans certains locaux des différentes implantations.*

Avec l'annonce de ces points à aborder au point 5. « Actualités diverses », l'ordre du jour est approuvé.

### 3. ESA St-Luc : nouvelle demande de permis d'urbanisme pour install. des antennes Telenet

Renseignements pris auprès de M. F. Roussel, enseignant à l'ESA, suite à l'affichage (à l'entrée de l'ESA St-Luc) d'une nouvelle demande de permis d'urbanisme, il ressort du dossier téléchargé sur le site de l'IBGE que cette fois, en plus de Telenet, c'est Orange (ex-Mobistar) qui veut installer (ou plutôt « activer » ses antennes, car sa douzaine d'antennes est déjà présente sur le toit).

Ce ne sont donc pas 27 antennes (Telenet) qui seraient activées à moyen terme, mais (avec celles d'Orange) pas moins de 39 ! ...Ce qui laisse rêveur par rapport aux principes de précaution qui devraient pourtant prévaloir, a fortiori depuis le changement d'affectation (école) du bâtiment, et ses désormais très nombreux occupants risquant d'être impactés.

Pour l'ESA St-Luc, par le biais de cet enseignant (et de ses 40 cosignataires), un nouveau recours – pour lequel une souscription a été lancée - sera introduit d'ici le 20 avril ; il y aura cette fois d'autres recours déposés - dans le même sens – par des habitants de la rue de Tamines et de la rue d'Espagne.

Pour ces recours à l'IBGE et l'accueil qu'auront reçu les plaignants de la part de Mme la Ministre C. Frémault, en charge de ces dossiers, on devrait sans doute en savoir plus pour le prochain CE.

### 4. Cahier des charges pour ouverture d'un mi-temps administratif/ouvrier

M. M. Streker informe le CE que la question concernant le profil et le cahier des charges pour cette éventuelle ouverture de poste n'est plus à l'ordre du jour, la hiérarchie n'ayant pas poursuivi ses intentions premières...

### 5. Actualités diverses

A. *Avant de les intégrer nommément à l'ordre du jour du prochain CE (avec les 2 documents décisionnels de la Commission paritaire centrale fournis en PDF aux mandataires du CE), M. A. Van Caulaert tient à en préciser la teneur et le contexte.*

- « Protection contre les risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. »

Ce texte, dont la représentante du SEGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) et les représentants des 3 syndicats affiliés dans le réseau libre (CSC-Enseignement, SEL-SETCA, APPEL) sont cosignataires, devrait être intégré en annexe (pour les ESA St-Luc et ERG) au Règlement de travail actuel.

Vu la spécificité des mesures de prévention et de protection du travail qui l'accompagne, ce document devrait d'abord passer par le CPPT, pour information, rédaction complémentaire et intégration à l'annexe existante dans le RT (mais pour les ESA) sur la problématique.

Ses bases légales sont, d'une part : « *La loi du 4-08-1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail telle que modifiée e.a. par les lois du février 2014 et du 28 mars 2014* », d'autre part : « *L'arrêté royal du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail* ».

- « Décision relative à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et à la protection de la vie privée dans les Écoles supérieures des arts de l'enseignement libre confessionnel. »

Ce texte décisionnel est la transposition de la *Convention Collective de Travail n°81 du Conseil National du Travail du 26 avril 2002 relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard du contrôle des données de communication électronique en réseau.*

Au même titre que le document précédent, il devra être intégré dans sa totalité au RT (annexe pour les ESA St-Luc et ERG).

Ces 2 documents seront nommément inscrits à l'ordre du jour (communiqués et annexés en PDF aux mandataires), pour la préparation du CE du mois de mai.

- B. Remise par M. M. Streker des fiches de recettes détaillées, recettes globales cumulées, dépenses globales et dépenses globales cumulées des mois de février et mars 2018*
- C. Absence d'affichage actualisé des PV du CE et du CPPT*

La DP a pu constater un manque d'actualisation de l'affichage de ces PV aux valves prévues dans les différentes implantations de nos instituts.

M.M. Streker en prend acte, mais rappelle qu'au-delà de la transmission à tous les membres du personnel des PV approuvés du CE, des valves électroniques ont également été créées sur nos sites pour la transmission d'infos du CE et du CPPT.

La prochaine réunion du CE aura lieu le mardi 22 mai, à 14 h 15 au local habituel.

Alain Van Caulaert  
*Secrétaire du CE*